Charte de bonne collaboration (validée par le Conseil Rectoral)

Le Confluent des Savoirs de l’Université de Namur permet aux membres de la Communauté universitaire (étudiants, professeurs, chercheurs, personnel ATG) de concevoir des projets de médiation scientifique à destination d’un public large et varié (étudiants, écoles, grand public, etc).

Afin de rendre au mieux ces services, de clarifier le rôle de chacun et le mode de fonctionnement du CDS, nous invitons les personnes qui soumettent un projet à lire et à signer cette charte de bonne collaboration entre le PORTEUR DU PROJET (vous) et le RESPONSABLE DU PROJET (un membre du CDS).

1. Le demandeur s’engage à introduire sa demande via ce formulaire auprès du Confluent des Savoirs dans des DÉLAIS RAISONNABLES. \*Au moins deux mois avant, et dans la mesure de nos disponibilités. \*
2. Pour introduire sa demande de projet, le demandeur fournit un CONTENU DETAILLÉ dans la rubrique ‘Titre et description du projet’.
3. Le demandeur est le garant du CONTENU et le Confluent des Savoirs de la FORME. Ensemble, ils s’accordent sur la manière de conjuguer les deux.
4. Le demandeur devient automatiquement ‘PORTEUR DU PROJET’. Il est, pour le Confluent des Savoirs le responsable et le référent UNIQUE du CONTENU. S’il travaille avec d’autres personnes sur le CONTENU, il doit recouper et canaliser l’information pour la retransmettre, dans un second temps, au RESPONSABLE DU PROJET. Cette procédure a pour but d’éviter la multiplication des interlocuteurs, des échanges et des corrections, ainsi que les pertes de temps inutiles.
5. Le PORTEUR DU PROJET s’engage à se rendre disponible lors de la réalisation de son projet. Il doit pouvoir répondre aux appels du RESPONSABLE DU PROJET qui lui demandera, au besoin, d’assister aux réunions de coordination.
6. Si le PORTEUR DU PROJET ne respecte pas les délais des différentes étapes, le RESPONSABLE DU PROJET peut reporter la date d’échéance, fixée initialement par le PORTEUR DU PROJET (lors de la demande via le formulaire), voire même annuler le projet. Bien entendu, une nouvelle demande pourra être réintroduite, sous conditions d’un meilleur suivi.
7. Le PORTEUR DU PROJET doit faire partie de la Communauté universitaire et son projet doit avoir un lien avec l’Université de Namur.
8. Le projet sera pris en charge en fonction de l’AGENDA du Confluent des Savoirs (autrement dit, en fonction des autres projets en cours) et du BUDGET. La mise en production du projet doit pouvoir se faire à moindre frais pour le CDS. Dans ce cas, aucune participation financière ne sera demandée au PORTEUR DU PROJET. Par contre, si le projet nécessite des moyens supplémentaires autres que l’équipe et matériel duCDS, le PORTEUR DU PROJET devra trouver un financement de son côté.

Si une de ces neuf conditions n’est pas respectée, le projet pourrait être ajourné.